

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019**

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Président, demande à l'Assemblée de désigner son Secrétaire de séance.

Monsieur Karim BOUKHACHBA se voit confier cette tâche.

Il procède alors à l'appel nominal des membres du Conseil de l'Agglomération Creil Sud Oise.

**Présents :**

M. Jean-Claude VILLEMMAIN (présent de la délibération n°19C123 à la délibération n°19C157 - absent de la délibération n°19C158 à la délibération n°19C164 - présent de la délibération n°19C165 à la délibération n°19C180) *(ne prend pas part au vote aux délibérations n°19C148, 19C149 et 19C166)*

M. Jean-Jacques DAUBRESSE *(ne prend pas part au vote à la délibération n°19C143)*

M. Jean-François DARDENNE

M. Jean-Pierre BOSINO

M. Gérard WEYN

M. Frédéric BESSET

M. Jean-Michel ROBERT

Mme Sophie LEHNER

M. Hervé ROBERTI

M. Abdelkrim KORDJANI

M. Philippe MASSEIN

M. Karim BOUKHACHBA *(ne prend pas part au vote à la délibération n°19C150)*

M. Jean-Michel DARSONVILLE

M. Eric MONTES

M. Hassan BOUADDI (absent de la délibération n°19C123 à la délibération n°19C124 - présent de la délibération n°19C125 à la délibération n°19C180)

Mme Yvette FOURRIER-CESBRON

M. Mohamed ASSAMTI

Mme Fabienne LAMBRE

M. Jean-Claude CABARET

Mme Danièle CARLIER (absente de la délibération n°19C123 à la délibération n°19C130 - présente de la délibération n°19C131 à la délibération n°19C180)

M. Hicham BOULHAMANE (absent de la délibération n°19C123 à la délibération n°19C128 - présent de la délibération n°19C129 à la délibération n°19C180)

Mme Isabelle MAUPIN (absente de la délibération n°19C123 à la délibération n°19C124 - présente de la délibération n°19C125 à la délibération n°19C180)

Mme Sylvie DUCHATELLE

Mme Marie-Paule BUZIN

M. Rémy RUFFAULT

Mme Monique DUTRIAUX

Mme Evelyne BLANQUET

Mme Marie-Christine SALMONA

M. Jean-Baptiste RIEUNIER

Mme Nellie ROCHEX

M. Serge MACUDZINSKI

Mme Marie-France BOUTROUE

**Représentés :**

M. Jean-Luc DION donne pouvoir à M. Jean-François DARDENNE  
M. Cédric LEMAIRE donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER  
M. Michaël SERTAIN donne pouvoir à Mme Sylvie DUCHATELLE  
Mme Valérie LEFEVRE donne pouvoir à M. Jean-Baptiste RIEUNIER  
M. Louis AMIEL donne pouvoir à M. Hervé ROBERTI  
M. Gilbert DONATI donne pouvoir à M. Serge MACUDZINSKI  
Mme Florence BOQUET donne pouvoir à M. Philippe MASSEIN  
M. Max FREMINE donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE

**Absents excusés :**

M. Frédéric TANGUY	Mme Jacqueline CROIX
M. Didier ROSIER	M. Rehman QURESHI
Mme Aïcha GUENDOUZE	M. Claude ROBERT
Mme Méral JAJAN	Mme Mélanie HONOREZ
M. Adnane AKABLI	Mme Agnès PELFORT
Mme Dominique LELONG	

---

**19C123 – DECISIONS DU BUREAU**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

**19C124 – DECISIONS DU PRESIDENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

**19C125 – ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUÉ AU QUAI D'AVAL (VALLEE DE VITEL SUD) A MONTATAIRE APPARTENANT AUX CONSORTS BICHUT, SUITE A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'acquérir les parcelles cadastrées AT 144 et 75, situées Vallée de Vitel Sud (quai d'aval), à Montataire, pour une contenance cadastrale de 2 433 m<sup>2</sup>, propriété des consorts BICHUT, au prix de quatre mille euros (4 000 €), hors frais de notaire.
- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment de l'autoriser à signer l'acte authentique, ainsi que tout acte et tout courrier nécessaires à cette acquisition.
- De préciser que ce bien entrera dans le domaine privé de la communauté d'agglomération en tant que réserve foncière en vertu de l'article L 2211-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

- De dire que les frais d'actes seront à la charge de l'ACSO.
- D'imputer la dépense correspondante aux comptes prévus à cet effet sur le budget.

**19C126 – DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT POUR LA REALISATION D'UN EQUIPEMENT DESTINE A L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE AU PLESSIS-POMMERAYE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à déposer une demande d'autorisation de défrichage en vue d'aménager des terrains familiaux locatifs sur une partie du terrain sis allée du Souvenir au sud du hameau du Plessis-Pommeraye à Creil et cadastré AX 95 ;
- D'autoriser le Président à signer tout document et tout acte relatif à ce projet.

**19C127 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES BESOINS DU CHANTIER RELATIF A LA FUTURE AIRE PERMANENTE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - BOULEVARD SALVADOR ALLENDE A CREIL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'approuver la signature de la convention ci-annexée, ayant pour objet l'occupation du Domaine Public avec la Ville de Creil au profit de l'ACSO pour l'occupation d'une emprise d'environ 1 700 m<sup>2</sup> sur les parcelles AZ 151 et AZ 152 situées boulevard Salvador Allende à Creil (terrain dit des serres municipales), selon les conditions susmentionnées ;
- D'autoriser M. le Président à signer cette convention, ainsi que tout avenant et tout acte nécessaire à la présente délibération, et à déléguer à un Vice-Président ce pouvoir de signature.

**19C128 – PROGRAMME D'ACTION FONCIERE (PAF) AVEC L'EPFLO: AVENANT N°12**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'approuver l'avenant n°12 au Programme d'Action Foncière de l'ACSO avec l'EPFLO, ci-annexé, prévoyant l'acquisition de l'ensemble immobilier " CHIC PARISIEN ", situé à l'angle Roset et Jean-Jaurès à Creil ainsi que l'intervention complémentaire sur l'îlot Jules UHRY dont l'instauration d'un périmètre de veille foncière ;
- d'approuver l'actualisation du tableau des flux du Programme d'Action Foncière de l'ACSO ;
- de prendre acte que le plafond global des engagements de l'EPFLO, au titre du Programme d'Action Foncière de l'ACSO, sera désormais de 11 340 690 € HT (hors frais) conformément au tableau des flux financiers prévisionnels ci annexé ;
- d'autoriser M. le Président à signer l'avenant n°12 au PAF, ainsi que tout courrier et tout acte relatifs à cette affaire.

### **19C129 – CONVENTION PARTENARIALE TRIPARTITE RELATIVE AU PARC D'ACTIVITES DES MARCHES DE L'OISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'approuver les modalités de la convention partenariale tripartite.
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention partenariale tripartite, ainsi que tout courrier et tout acte relatifs à ce dossier.

### **19C130 – AVENANT N°2 AU CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE LA DEFENSE (CRSD) BA110**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'accepter les termes de l'avenant n°2 au CRSD joint en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Président à le signer.

### **19C131 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS : APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE ET DU CONTRAT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 39 voix pour et 1 voix contre DECIDE :

- **D'APPROUVER** le choix du Président de la Collectivité de classer première l'offre finale de RATP DEV dans le cadre de la consultation relative à l'attribution d'un contrat de concession de service sous forme de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport urbain ;
- **DE S'APPROPRIER** les conclusions, analyse et motifs du rapport d'analyse des offres finales, tel que joint à la présente délibération ;
- **DE DESIGNER** la société RATP DEV comme attributaire du contrat et comme délégataire ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer le contrat de délégation de service public avec RATP DEV et prendre et signer tous actes nécessaires à sa notification et à sa bonne exécution, avec faculté le cas échéant de déléguer sa signature à cette fin ;
- **D'APPROUVER** les tarifs du service tels que présentés ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** la cession du contrat de délégation de service public, opérée par RATP DEV au profit de la société dédiée en cours de constitution et d'immatriculation, détenue à 100% par RATP DEV et dédiée exclusivement à l'exécution du contrat de concession susvisé, étant précisé que cette cession s'opèrera dans un délai maximum de deux mois à compter de la notification du contrat.

### **19C132 – ACHAT DU DEPOT DE BUS DE VILLERS SAINT PAUL - VALEUR NETTE COMPTABLE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De valider la reprise du dépôt de bus de Villers Saint Paul à sa valeur nette comptable en date du 31 août 2019, soit 1.428.639 € ;
- D'autoriser l'ACSO à procéder à ce versement auprès de Keolis ;
- D'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à ce sujet et tout acte constatant le retour du dépôt de bus dans le domaine de l'ACSO.

### **19C133 – REPONSE A L'APPEL DE FONDS PDU - 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- de valider la participation de l'ACSO au titre de 2019 pour un montant total de 28.730,10 €.
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette opération.

### **19C134 – LANCEMENT D'UN PLAN DE DEPLACEMENT ADMINISTRATION (PDA)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De valider l'élaboration d'un Plan de Déplacement Administration (PDA) pour l'ACSO dans le cadre d'un Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE).

### **19C135 – TRANSPORT SCOLAIRE - TARIFICATION DES COLLEGIENS/LYCEENS/ETUDIANTS USAGERS DES LIGNES INTERURBAINES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De renouveler le dispositif de remboursement par l'ACSO des abonnements scolaires interurbains, d'un montant de 50 € pour les collégiens et de 80 € pour les lycéens, souscrits à partir de la rentrée scolaire 2019 et pour les rentrées scolaires suivantes jusqu'à abrogation de la présente délibération :
  - par les collégiens et lycéens domiciliés et scolarisés sur l'ACSO,
  - par les collégiens et lycéens domiciliés à Saint-Maximin et scolarisés à Chantilly,
  - par les collégiens domiciliés à Rousseloy et scolarisés à Mouy,
  - par les lycéens domiciliés à Rousseloy et scolarisés à Clermont.
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **19C136 – DEPLOIEMENT DE PASS NUMERIQUES - REPONSE A UN APPEL A PROJETS DE L'ETAT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De valider le projet proposé,
- D'approuver le plan de financement,
- De répondre à l'appel à projets de l'Etat « déploiement des pass numériques au service de l'inclusion numérique »,
- De solliciter les financements attachés,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **19C137 – CREATION D’UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR UNE ETUDE DE FAISABILITE D’UNE FOURRIERE AUTOMOBILE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE DECIDE :

- d'approuver l'adhésion au groupement de commandes entre les communes de Cramoisy, Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise, Saint Vaast-les-Mello, Villers-Saint-Paul et l'ACSO pour le marché de prestations intellectuelles « étude de faisabilité d'une fourrière automobile commune » ;
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes ;
- de désigner l'ACSO comme coordonnateur du groupement de commandes ;
- d'autoriser le Président à signer la convention constitutive et tous les documents y afférents.

### **19C138 – SIGNATURE D’UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU SEIN DES LOCAUX DE LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT POUR L’ASSOCIATION FRANCE VICTIMES 60**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE DECIDE :

- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer ladite convention.

### **19C139 – SIGNATURE DU PROTOCOLE ACTUALISE D’ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE DECIDE :

- De donner pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment signer ledit protocole ci-annexé.

### **19C140 – INTEGRATION DU POSTE DE REFOULEMENT DES EAUX USEES SITUE RUE DES DROITS DE L’HOMME (ENTRE GUEUDET ET BMW) A SAINT MAXIMIN.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE DECIDE :

- d'intégrer le poste de refoulement situé rue des droits de l'Homme à Saint Maximin dans le patrimoine de l'ACSO.

### **19C141 – ACCOMPAGNEMENT DU GROUPE SCOLAIRE « LES COTEAUX » DE NOGENT SUR OISE POUR L’OBTENTION DU LABEL ECO-ECOLE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’UNANIMITE DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec le groupe scolaire « Les Coteaux » pour l'obtention du label Eco-Ecole.

**19C142 – COMMUNE DE MAYSEL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 2 000 € en faveur de la commune de Maysel pour l'organisation de sa fête communale.

**19C143 – COMMUNE DE SAINT VAAST LES MELLO – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 39 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 2 000 € en faveur de la Commune de Saint-Vaast-lès-Mello pour l'organisation de sa fête communale.

**19C144 – CARNAVAL DES POSSIBLES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 1 000 € pour l'organisation de la seconde édition du Carnaval des Possibles.

**19C145 – LA VILLE AUX LIVRES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 1 500 € en faveur de La Ville aux Livres pour l'organisation de l'action « Des écrivains à la rencontre des scolaires de l'ACSO ».

**19C146 – GRANGE A MUSIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 1 000 € en faveur de la Grange à Musique pour la mise en place de leur projet itinérant d'initiation à la musique assistée par ordinateur (MAO).

#### **19C147 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU COMPLEXE SPORTIF MARIE CURIE A LA FEDERATION FRANÇAISE D'ATHLETISME**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'approuver la convention de mise à disposition du Complexe Sportif Marie Curie de l'Agglomération Creil Sud Oise à la Fédération Française d'Athlétisme ;
- d'autoriser le Président à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

#### **19C148 – SUBVENTION 2019 A L'EPIC - OFFICE DE TOURISME CREIL SUD OISE (2EME ET 3EME VERSEMENTS)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 39 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote DECIDE :

- D'accepter le versement d'un 2<sup>ème</sup> acompte de 128 500 € à l'EPIC - Office de Tourisme Creil Sud Oise correspondant à un tiers du montant de la subvention 2019 au mois de juillet 2019 ;
- D'accepter le versement du solde de 128 500 € au mois de novembre, si l'état de trésorerie de l'EPIC – Office de Tourisme le nécessite.

#### **19C149 – AVENANT N°4 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'ACSO ET L'EPIC - OFFICE DE TOURISME CREIL SUD OISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 39 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote DECIDE :

- D'entériner le report de l'intégration de l'activité et du personnel de l'association Maison de la Pierre au sein de l'EPIC – Office de Tourisme Creil Sud Oise à la date prévisionnelle du 1<sup>er</sup> octobre 2019 ;
- D'approuver l'avenant n°4 à la convention d'objectifs établie entre l'ACSO et l'EPIC – Office de Tourisme Creil Sud Oise joint en annexe 1 et d'autoriser le Président ou son représentant à le signer.

#### **19C150 – MAISON DE LA PIERRE DU SUD DE L'OISE : AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 39 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote DECIDE :

- D'accorder à l'association Maison de la Pierre du Sud de l'Oise une subvention de 33 750 € pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2019 ;
- D'approuver l'avenant à la convention d'objectifs établi entre l'ACSO et l'association Maison de la Pierre du Sud de l'Oise (joint en annexe 1) et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer.



**19C151 – BUDGET PRINCIPAL / COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions  
DECIDE :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur pour le budget principal de l'ACSO est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2018 :

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	26 937 665,50	64 995 060,20	91 932 725,70
Titres de recettes émis	16 742 812,21	71 002 732,62	87 745 544,83
Réductions de titres	4,07	8 181 802,20	8 181 806,27
Recettes nettes	16 742 808,14	62 820 930,42	79 563 738,56
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	26 937 665,50	64 995 060,20	91 932 725,70
Mandats émis	11 520 552,15	60 167 887,49	71 688 439,64
Annulations de mandats	3 295,97	674 952,34	678 248,31
Dépenses nettes	11 517 256,18	59 492 935,15	71 010 191,33
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	5 225 551,96	3 327 995,27	8 553 547,23
Déficit			

**19C152 – BUDGET TRANSPORT / COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions  
DECIDE :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur pour le budget annexe Transport de l'ACSO est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2018 :

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	30 955,95	841 648,00	872 603,95
Titres de recettes émis	2 877,40	822 099,82	824 977,22
Réductions de titres	2 248,00	0,00	2 248,00
Recettes nettes	629,40	822 099,82	822 729,22
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	30 955,95	841 648,00	872 603,95
Mandats émis	5 148,00	902 044,10	907 192,10
Annulations de mandats	0,00	75 279,76	75 279,76
Dépenses nettes	5 148,00	826 764,34	831 912,34
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent			
Déficit	4 518,60	4 664,52	9 183,12

**19C153 – BUDGET TRANSPORTS URBAINS / COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE  
– COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions  
DECIDE :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur pour le budget annexe Transports Urbains de l'ACSO est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2018 :

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	2 099 252,34	6 769 553,19	8 868 805,53
Titres de recettes émis	1 061 821,17	6 660 569,47	7 722 390,64
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	1 061 821,17	6 660 569,47	7 722 390,64
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	2 099 252,34	6 769 553,19	8 868 805,53
Mandats émis	364 893,61	6 660 519,47	7 025 413,08
Annulations de mandats	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	364 893,61	6 660 519,47	7 025 413,08
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	696 927,56	50,00	696 977,56
Déficit			

**19C154 – BUDGET GOURNAY LES USINES / COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE  
– COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions  
DECIDE :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur pour le budget annexe Gournay les Usines de l'ACSO est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2018 :

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	5 012 727,17	4 291 516,81	9 304 243,98
Titres de recettes émis	2 932 367,94	2 639 133,72	5 571 501,66
Réductions de titres	4 374,48	303 821,65	308 196,13
Recettes nettes	2 927 993,46	2 335 312,07	5 263 305,53
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	5 012 727,17	4 291 516,81	9 304 243,98
Mandats émis	3 482 701,90	1 908 963,34	5 391 665,24
Annulations de mandats	303 821,65	0,00	303 821,65
Dépenses nettes	3 178 880,25	1 908 963,34	5 087 843,59
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent		426 348,73	175 461,94
Déficit	250 886,79		

**19C155 – BUDGET LES MARCHES DE L'OISE / COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions  
DECIDE :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur pour le budget annexe les Marches de l'Oise de l'ACSO est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2018 :

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	737 282,98	191 271,63	928 554,61
Titres de recettes émis	42 419,00	37 729,79	80 148,79
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	42 419,00	37 729,79	80 148,79
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	74 520,00	191 271,63	265 791,63
Mandats émis	69 909,86	83 767,17	153 677,03
Annulations de mandats	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	69 909,86	83 767,17	153 677,03
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent			
Déficit	27 490,86	46 037,38	73 528,24

**19C156 – BUDGET EAU POTABLE / COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE –  
COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions  
DECIDE :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur pour le budget annexe Eau potable de l'ACSO est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2018 :

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	2 777 641,80	5 204 327,15	7 981 968,95
Titres de recettes émis	1 282 232,54	5 500 996,11	6 783 228,65
Réductions de titres	0,00	200 337,32	200 337,32
Recettes nettes	1 282 232,54	5 300 658,79	6 582 891,33
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	2 777 641,80	5 204 327,15	7 981 968,95
Mandats émis	959 677,47	4 066 781,53	5 026 459,00
Annulations de mandats	2 207,97	509 610,83	511 818,80
Dépenses nettes	957 469,50	3 557 170,70	4 514 640,20
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	324 763,04	1 743 488,09	2 068 251,13
Déficit			

**19C157 – BUDGET ASSAINISSEMENT / COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE –  
COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions  
DECIDE :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur pour le budget annexe Assainissement de l'ACSO est conforme au compte administratif, et n'appelle ni observation, ni réserve de notre part.

Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2018 :

	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	10 736 291,43	10 774 337,54	21 510 628,97
Titres de recettes émis	1 658 385,86	5 593 692,09	7 252 077,95
Réductions de titres	0,00	190 848,48	190 848,48
Recettes nettes	1 658 385,86	5 402 843,61	7 061 229,47
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	10 736 291,43	10 774 337,54	21 510 628,97
Mandats émis	2 363 193,49	5 450 581,56	7 813 775,05
Annulations de mandats	0,00	384 891,97	384 891,97
Dépenses nettes	2 363 193,49	5 065 689,59	7 428 883,08
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent		337 154,02	
Déficit	704 807,63		367 653,61

### **19C158 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 32 voix pour et 7 abstentions  
DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2018 du budget principal de l'ACSO dont les résultats sont les suivants :

<i>Compte administratif 2018</i>			
	DÉPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Réel	55 320 044,91	62 656 202,16	7 336 157,25
Ordre	4 172 890,24	164 728,26	-4 008 161,98
Reprise résultat antérieur		2 150 190,90	2 150 190,90
<b>TOTAL</b>	<b>59 492 935,15</b>	<b>64 971 121,32</b>	<b>5 478 186,17</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réel	11 352 527,73	12 569 917,71	1 217 389,98
Ordre	164 728,45	4 172 890,43	4 008 161,98
Reprise résultat antérieur	7 067 500,20	0,00	-7 067 500,20
Sous-total	18 584 756,38	16 742 808,14	-1 841 948,24
Reports	2 269 193,85	1 019 460,45	-1 249 733,40
<b>TOTAL</b>	<b>20 853 950,23</b>	<b>17 762 268,59</b>	<b>-3 091 681,64</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>80 346 885,38</b>	<b>82 733 389,91</b>	<b>2 386 504,53</b>

- de confirmer l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le Conseil Communautaire le 28 mars 2019 (délibération n°19C072),
- de donner quitus à Monsieur Jean-Claude Villemain de sa gestion pour l'exercice 2018.

#### 19C159 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 32 voix pour et 7 abstentions DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe Transport (ex-PSO), dont les résultats sont les suivants :

<i>Compte administratif 2018</i>			
	DÉPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Réel	826 134,94	816 951,82	-9 183,12
Ordre	629,40	5 148,00	4 518,60
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>826 764,34</b>	<b>822 099,82</b>	<b>-4 664,52</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réel	0,00	0,00	0,00
Ordre	5 148,00	629,40	-4 518,60
Reprise résultat antérieur	0,00	28 076,95	28 076,95
<b>TOTAL</b>	<b>5 148,00</b>	<b>28 706,35</b>	<b>23 558,35</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>831 912,34</b>	<b>850 806,17</b>	<b>18 893,83</b>

- de confirmer l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le Conseil Communautaire le 28 mars 2019 (délibération n° 19C073),
- de donner quitus à Monsieur Jean-Claude Villemain de sa gestion pour l'exercice 2018.



## 19C160 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 32 voix pour et 7 abstentions DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe Transports Urbains de l'ACSO dont les résultats sont les suivants :

<i>Compte administratif 2018</i>	DÉPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Réel	6 192 524,65	6 549 271,42	356 746,77
Ordre	467 994,82	111 298,05	-356 696,77
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 660 519,47</b>	<b>6 660 569,47</b>	<b>50,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réel	100 576,56	440 807,35	340 230,79
Ordre	264 317,05	621 013,82	356 696,77
Reprise résultat antérieur	0,00	735 780,27	735 780,27
Sous-total	364 893,61	1 797 601,44	1 432 707,83
Reports	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>364 893,61</b>	<b>1 797 601,44</b>	<b>1 432 707,83</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>7 025 413,08</b>	<b>8 458 170,91</b>	<b>1 432 757,83</b>

- de modifier l'affectation des résultats au BP 2019 (délibération n° 19C074) et d'affecter 50 € en recettes au chapitre 002 en section d'exploitation. Le résultat d'investissement reporté en recettes au chapitre 001 en section d'investissement reste de 1 432 707,83 €,
- de donner quitus à Monsieur Jean-Claude Villemain de sa gestion pour l'exercice 2018.

## 19C161 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 32 voix pour et 7 abstentions DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe de Gournay les Usines dont les résultats sont les suivants :

<i>Compte administratif 2018</i>			
	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>TOTAL (R-D)</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Réel	1 908 963,34	470 572,25	-1 438 391,09
Ordre	0,00	1 864 739,82	1 864 739,82
Reprise résultat antérieur			0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 908 963,34</b>	<b>2 335 312,07</b>	<b>426 348,73</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réel	1 314 140,43	2 927 993,46	1 613 853,03
Ordre	1 864 739,82	0,00	-1 864 739,82
Reprise résultat antérieur	139 526,92		-139 526,92
Sous-total	3 318 407,17	2 927 993,46	-390 413,71
Reports	0,00		0,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 318 407,17</b>	<b>2 927 993,46</b>	<b>-390 413,71</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>5 227 370,51</b>	<b>5 263 305,53</b>	<b>35 935,02</b>

- de modifier l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le Conseil Communautaire le 28 mars 2019 (délibération n° 19C075) comme suit : le résultat à reporter au chapitre 002 en recettes de fonctionnement est de 35 935,02€,
- de donner quitus à Monsieur Jean-Claude Villemain de sa gestion pour l'exercice 2018.

#### **19C162 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 32 voix pour et 7 abstentions DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe les Marches de l'Oise de l'ACSO, dont les résultats sont les suivants :

<i>Compte administratif 2018</i>			
	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>TOTAL (R-D)</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Réel	41 348,17	37 729,79	-3 618,38
Ordre	42 419,00	0,00	-42 419,00
Reprise résultat antérieur		138 371,63	138 371,63
<b>TOTAL</b>	<b>83 767,17</b>	<b>176 101,42</b>	<b>92 334,25</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réel	69 909,86	0,00	-69 909,86
Ordre	0,00	42 419,00	42 419,00
Reprise résultat antérieur		605 198,35	605 198,35
Sous-total	69 909,86	647 617,35	577 707,49
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>153 677,03</b>	<b>823 718,77</b>	<b>670 041,74</b>

- de confirmer l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le Conseil Communautaire le 28 mars 2019 (délibération n° 19C076),
- de donner quitus à Monsieur Jean-Claude Villemain de sa gestion pour l'exercice 2018.

## 19C163 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 32 voix pour et 7 abstentions  
DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe Eau Potable de l'ACSO dont les résultats sont les suivants :

<i>Compte administratif 2018</i>	DÉPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Réel	3 407 962,61	5 264 298,82	1 856 336,21
Ordre	149 208,09	36 359,97	-112 848,12
Reprise résultat antérieur		178 298,21	178 298,21
<b>TOTAL</b>	<b>3 557 170,70</b>	<b>5 478 957,00</b>	<b>1 921 786,30</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réel	921 109,53	1 133 024,45	211 914,92
Ordre	36 359,97	149 208,09	112 848,12
Reprise résultat antérieur	304 050,11	0,00	-304 050,11
Sous-total	1 261 519,61	1 282 232,54	20 712,93
Reports	118 622,38	13 663,00	-104 959,38
<b>TOTAL</b>	<b>1 380 141,99</b>	<b>1 295 895,54</b>	<b>-84 246,45</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4 937 312,69</b>	<b>6 774 852,54</b>	<b>1 837 539,85</b>

- de confirmer l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le Conseil Communautaire le 28 mars 2019 (délibération n° 19C077),
- de donner quitus à Monsieur Jean-Claude Villemain de sa gestion pour l'exercice 2018.

## 19C164 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018– BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 32 voix pour et 7 abstentions  
DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe Assainissement de l'ACSO, dont les résultats sont les suivants :

<i>Compte administratif 2018</i>	DÉPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Réel	3 869 092,37	5 241 388,60	1 372 296,23
Ordre	1 196 597,22	161 455,01	-1 035 142,21
Reprise résultat antérieur		5 289 158,10	5 289 158,10
<b>TOTAL</b>	<b>5 065 689,59</b>	<b>10 692 001,71</b>	<b>5 626 312,12</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réel	2 201 738,48	461 788,64	-1 739 949,84
Ordre	161 455,01	1 196 597,22	1 035 142,21
Reprise résultat antérieur	0,00	2 503 136,16	2 503 136,16
Sous-total	2 363 193,49	4 161 522,02	1 798 328,53
Reports	1 023 572,11	31 994,00	-991 578,11
<b>TOTAL</b>	<b>3 386 765,60</b>	<b>4 193 516,02</b>	<b>806 750,42</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>8 452 455,19</b>	<b>14 885 517,73</b>	<b>6 433 062,54</b>

- de confirmer l'affectation des résultats de l'exercice telle que décidée par le Conseil Communautaire le 28 mars 2019 (délibération n°19C078),
- de donner quitus à Monsieur Jean-Claude Villemain de sa gestion pour l'exercice 2018.

#### 19C165 – BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- de donner acte de la présentation du bilan des acquisitions et cessions foncières de l'année 2018.

#### 19C166 – APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – EPIC OFFICE DE TOURISME CREIL SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 32 voix pour, 7 abstentions et 1 ne prenant pas part au vote DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2018 de l'EPIC tel que présenté ci-dessous :

<i>Compte administratif 2018</i>	DÉPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Réel	377 035,00	527 779,15	150 744,15
Ordre	0,00	0,00	0,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>377 035,00</b>	<b>527 779,15</b>	<b>150 744,15</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réel	5 300,71	0,00	-5 300,71
Ordre	0,00	0,00	0,00
Reprise résultat antérieur	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 300,71</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 300,71</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>382 335,71</b>	<b>527 779,15</b>	<b>145 443,44</b>

## **19C167 – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal pour 2019,
- d'autoriser la participation du budget principal au budget annexe Transports urbains à hauteur de 2 608 133,48 €,
- d'autoriser le Président à lever les emprunts nécessaires dans la limite de 12 336 741,36 €.

Décision modificative n°1 :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>TOTAL (R-D)</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Réel	197 401,22	519 659,00	322 257,78
Ordre	322 257,78		-322 257,78
Reprise résultat antérieur			
TOTAL	519 659,00	519 659,00	0,00
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réel	296 268,62	-25 989,16	-322 257,78
Ordre	11 479,37	333 737,15	322 257,78
Reprise résultat antérieur			
TOTAL	307 747,99	307 747,99	0,00
TOTAL GENERAL	827 406,99	827 406,99	0,00

## **19C168 – BUDGET ANNEXE TRANSPORT – EXERCICE 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe Transport pour 2019.

Décision modificative n°1 :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Réel	9 219,48	9 219,48	-
Ordre			-
Reprise résultat antérieur		-	-
<b>TOTAL</b>	<b>9 219,48</b>	<b>9 219,48</b>	<b>0,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réel	-		-
Ordre	-	-	-
Reprise résultat antérieur	-		-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>9 219,48</b>	<b>9 219,48</b>	<b>0,00</b>

### 19C169 – BUDGET TRANSPORTS URBAINS – EXERCICE 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget Transports urbains pour 2019,
- d'autoriser la participation du budget principal au budget annexe Transports urbains à hauteur de 2 608 133,48 €.

Décision modificative n°1 :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL(R-D)
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Réel	12 000,00	12 000,00	0,00
Ordre			
Reprise résultat antérieur			
<b>TOTAL</b>	<b>12 000,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réel	1 400 000,00	1 400 000,00	0,00
Ordre			
Reprise résultat antérieur			
<b>TOTAL</b>	<b>1 400 000,00</b>	<b>1 400 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 412 000,00</b>	<b>1 412 000,00</b>	<b>0,00</b>

**19C170 – BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES – EXERCICE 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions  
DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe Gournay les Usines pour 2019.

Décision modificative n°1 :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>TOTAL (R-D)</b>
<b>Fonctionnement</b>			
Réel	69 909,35	69 909,35	0,00
Ordre			
Reprise résultat antérieur			
TOTAL	69 909,35	69 909,35	
<b>Investissement</b>			
Réel			
Ordre			
Reprise résultat antérieur			
TOTAL	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	69 909,35	69 909,35	0,00

**19C171 – BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L'OISE – EXERCICE 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions  
DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe Les Marches de l'Oise pour 2019.

Décision modificative n°1 :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Réel	7 468,68	-	- 7 468,68
Ordre	- 7 468,68		7 468,68
Reprise résultat antérieur		-	-
TOTAL	-	-	-
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réel	- 7 468,68	-	7 468,68
Ordre	-	- 7 468,68	- 7 468,68
Reprise résultat antérieur	-		-
TOTAL	- 7 468,68	- 7 468,68	-
TOTAL GÉNÉRAL	- 7 468,68	- 7 468,68	-

### 19C172 – BUDGET ANNEXE EAU – EXERCICE 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe Eau pour 2019.

Décision modificative n°1 :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Réel	2 000,00		- 2 000,00
Ordre	- 2 000,00		2 000,00
Reprise résultat antérieur		-	-
TOTAL	-	-	0,00
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réel	26 655,00	28 655,00	2 000,00
Ordre	28 655,00	26 655,00	- 2 000,00
Reprise résultat antérieur	-		-
TOTAL	55 310,00	55 310,00	-
TOTAL GÉNÉRAL	55 310,00	55 310,00	0,00

### 19C173 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement pour 2019.

Décision modificative n°1 :



	DEPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Réel	11 520,00	-	11 520,00
Ordre	- 11 520,00		11 520,00
Reprise résultat antérieur		-	-
TOTAL	-	-	0,00
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Réel	26 902,00	38 422,00	11 520,00
Ordre	38 422,00	26 902,00	- 11 520,00
Reprise résultat antérieur	-		-
TOTAL	65 324,00	65 324,00	-
TOTAL GÉNÉRAL	65 324,00	65 324,00	0,00

**19C174 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECF)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions DECIDE :

- de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :
  - AP 11 Acquisitions foncières,
  - AP 27 Gare Cœur d'Agglo,
  - AP 28 ZAC Gournay – Equipements publics.
- de réviser les autorisations d'engagement et crédits de paiement suivantes :
  - AE 8 Suivi animation OPAH,
  - AE 17 MOUS Gens du Voyage,
  - AE 19 Programmation énergétique.
- de créer l'autorisation d'engagement et crédits de paiement suivante :
  - AE 22 Déploiement de pass numériques.

**19C175 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE GOURNAY-LES-USINES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECF)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions DECIDE :

- de réviser l'autorisation d'engagement et crédits de paiement suivante :
  - AE 2 Maîtrise foncière.

**19C176 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 7 abstentions DECIDE :

- de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement « APCP 1 Renouvellement des réseaux d'eau potable ».

#### **19C177 – VOTE DES TAUX 2019 - MODIFICATION DU TAUX DE CFE 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De modifier le taux de CFE au titre de 2019 en le fixant à 29,96%, réserve incluse.

#### **19C178 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, 105 RUE LOUIS BLANC A MONTATAIRE, AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE (SMTCO)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'approuver la convention de mise à disposition de locaux de l'Agglomération Creil Sud Oise au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise pour la période 2019-2022 ;
- d'autoriser le Président à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

#### **19C179 – REGLEMENTATION SUR L'UTILISATION DES MOYENS INFORMATIQUES ET DE COMMUNICATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'adopter la Charte d'utilisation des moyens informatiques et de communication.

#### **19C180 – RAPPORT D'ACTIVITES 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- de valider le rapport d'activité de l'Agglomération Creil Sud Oise pour l'année 2018.